

Dans les zones privées de communautés de communes, des syndicats à vocation multiple permettent de partager certaines charges (assainissement, ordures, tourisme...). Par exemple dans le golfe de Saint-Tropez, dans la région de Comps-sur-Artuby ou autour d'Aups.

**12 établissements intercommunaux** structurent le Var : trois communautés d'agglomération et neuf communautés de communes.

Une communauté urbaine doit rassembler au moins 500 000 habitants. Pour une communauté d'agglomération, la jauge est à 50 000, autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants.

# L'intercommunalité l'autre enjeu des municipales

**POLITIQUE** Le poids des structures intercommunales n'a cessé de grandir. De quoi nourrir de vrais enjeux de pouvoir

Récemment, les conseils municipaux des onze communes de l'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée (TPM) votaient, sans grande publicité, l'augmentation du nombre de leurs représentants. De 118 délégués, la structure intercommunale passera à 152 au lendemain des municipales. Officiellement, il s'agit d'accompagner l'évolution de TPM. Dans les faits, l'opération est bien pratique pour Toulon à la veille des municipales. Car en gagnant 15 des 34 nouveaux délégués, la ville-préfecture disposera, à elle seule, d'un tiers des voix de l'assemblée communautaire.

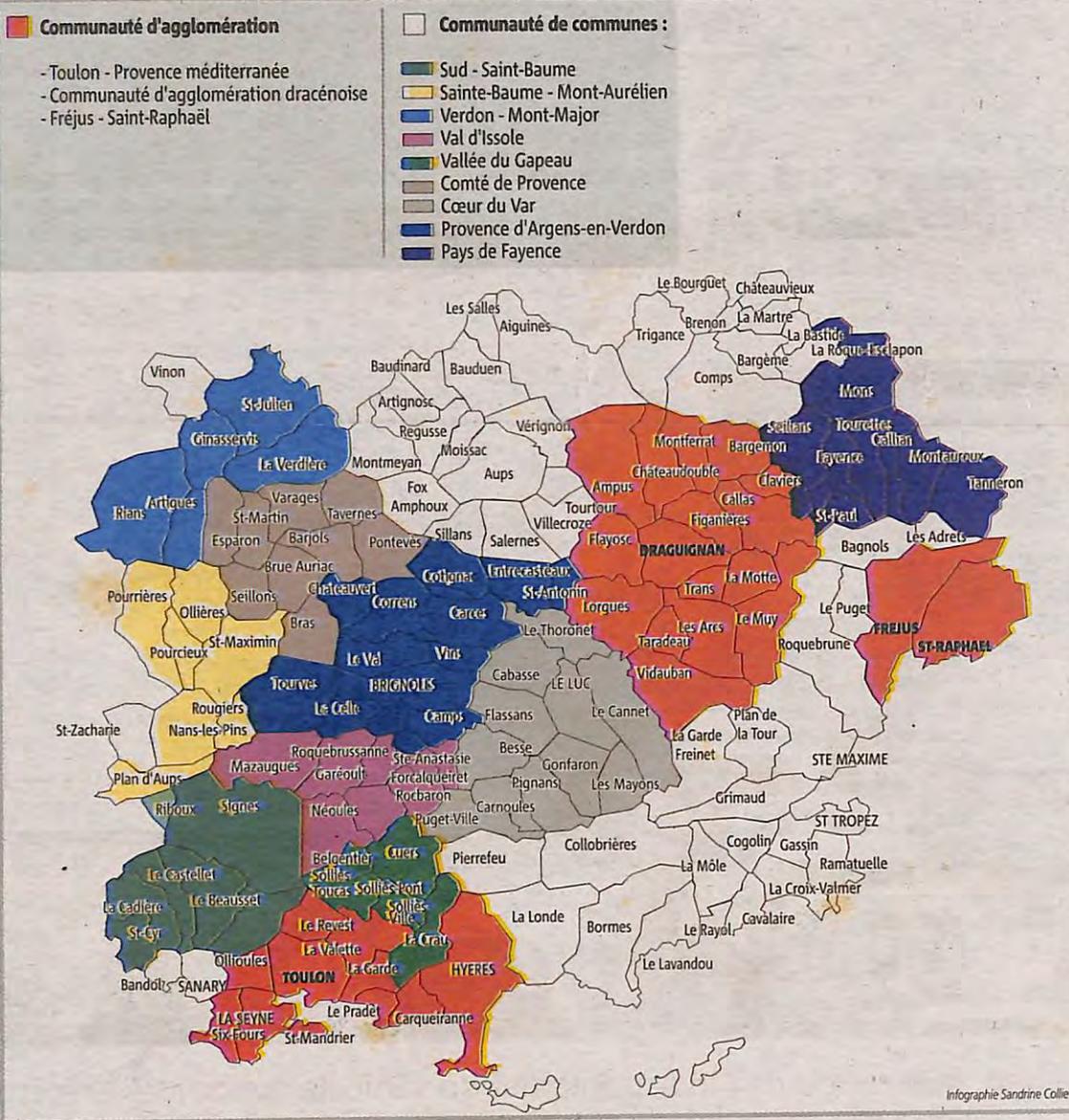
De quoi garantir, par l'arithmétique, la souveraineté d'Hubert Falco à la tête de l'institution. Et prévenir l'ambition de nouveaux maires, celui qui sera élu à Hyères par exemple.

## Gestion consensuelle... Jusqu'à quand ?

Méconnu car ne relevant pas du suffrage universel (1), l'enjeu de l'intercommunalité pèsera ainsi beaucoup plus qu'en 2001, à l'époque où ces structures naissaient à peine. Depuis, elles ont largement démontré leur importance, parfois même leur primauté sur les communes. Responsables en matière d'économie, de transports, de logements, décisionnaires pour de grands équipements... elles pèsent considérablement, jusqu'à placer certaines mairies en situation de dépendance financière et politique. Leur mode de gestion, jusque-là, consensuel, pourrait donc se durcir à l'avenir.

Ça et là, la désignation d'un président d'une structure intercommunale devrait même ressembler à

## L'intercommunalité dans le Var



un troisième tour des municipales, comme en Dracénoie. Pour contenir les velléités de son premier adjoint, Olivier Audibert-Troin, le maire de Draguignan, Max Piselli (UMP), lui a proposé la présidence

de la communauté d'agglomération (CAD) en cas de victoire.

« La présidence ne sert pas à régler les problèmes internes aux communes, mais ceux de l'agglomération », a déjà prévenu Pierre-Yves Collom-

bat, sénateur-maire de Figanières. Avec certains des seize maires de la CAD, il avait mis en garde Max Piselli contre ce partage des fauteuils et rappelé que l'agglomération devait fonctionner « consensuelle-

ment ». Si la gauche l'emporte à Draguignan, l'affaire sera entendue. En cas contraire, le pouvoir de Draguignan pourrait, qui sait, être contesté par les petites communes.

A Brignoles, le même cas de figure est envisagé. Dans les couloirs de la communauté de communes du Comté de Provence, l'idée circule que Jean-Pierre Guercin, partant du fauteuil de maire de Brignoles, souhaiterait conserver celui de la structure intercommunale. « Je ne sais pas si les élus marcheraient dans cette combine », prévient Michaël Latz, maire PS de Correns. Certains songent donc à lancer la candidature d'un « outsider », celle de Bernard Vaillot, maire sans étiquette de Camps-la-Source.

## Troisième tour

Au-delà de Brignoles, le syndicat mixte de la Provence verte, qui regroupe quatre structures intercommunales (2) et porte le schéma d'urbanisme de 37 communes, vivra aussi d'importants changements. Alfred Gautier, son actuel président, ne se représente pas. De fait, la bataille de succession pourrait opposer deux vice-présidents : Michaël Latz, maire de Correns, et Jean-Pierre Morin, maire de Sainte-Anastasia.

« Les maires accepteraient sans doute très bien l'idée de ma candidature, estime le premier, mais je doute que la majorité départementale de l'UMP la laisse prospérer. » Un troisième tour, disait-on...

**L. RENARD**

1. Les conseillers communautaires ne sont pas élus, mais désignés par les municipalités.  
2. Sainte-Baume Mont Aurélien, Val d'Issole, Comté de Provence et Provence d'Argens en Verdon.

# Sanary et Bandol, enclave autonome

Sur la carte du Var, une enclave autonome fait de la résistance. Au milieu d'un territoire fortement structuré par l'intercommunalité, Sanary et Bandol poursuivent leur destin en solitaire depuis 2001. Elles n'avaient alors pas souhaité rejoindre l'imposante et très urbanisée agglomération toulonnaise. Et, quelque temps plus tard, c'est la communauté de communes Sud Sainte-Baume qui leur a fermé la porte au nez.

Aujourd'hui, à la faveur de l'élection municipale, le débat refait surface. Prudemment toutefois. « Pour l'instant, la commune n'a aucun intérêt immédiat à rejoindre l'une ou l'autre de ces structures », estime le maire sortant de Bandol, Xavier Barois (UMP).

## « Le syndrome du village gaulois »

Souvent, les communes redoutent de devoir abandonner certaines préroga-

tives à une structure supérieure, notamment en matière de taxe professionnelle ou de programmes de logements.

Christian Palix (Div D.), candidat à la mairie, estime, toutefois, que le « potentiel économique de Bandol est complémentaire avec Sud Sainte-Baume », en raison d'une certaine proximité des taux de taxe professionnelle. De toute façon, Bandol ne pourrait rejoindre TPM sans Sanary, pour des

questions de continuité territoriale. Or cette commune ne semble pas vouloir encore franchir le pas. « Sud Sainte-Baume nous semblait une échelle plus compatible pour Sanary, qui n'est pas un territoire urbain », rappelle Ferdinand Bernhard (MoDem), maire sortant. Depuis, il se satisfait pleinement de cette « autonomie » et de cette distance avec le mastodonte TPM.

L'un de ses adversaires, Didier Tou-

rancheau (UMP), estime pourtant que « Sanary doit rompre l'isolement » et en finir avec « le syndrome du village gaulois ». Selon lui, l'autarcie sanaryenne relève d'une « question politique plus que fiscale ». « La ligne d'imposition supplémentaire qu'entraînerait un rattachement serait largement compensée », estime-t-il, évoquant « les économies faites par la ville sur les réalisations financées par l'agglomération ».

**L. R.**